

A l'attention du commissaire enquêteur ...

Monsieur ;

C'est en tant qu'agriculteur en retraite et citoyen que j'apporte ma contribution à cette enquête publique concernant le projet d'épandage de digestat issu de méthaniseur.

En cette période où l'urgence partagée par la majorité des scientifiques est de lutter contre la pollution de manière globale (eau,air,sol);ce projet qui suppose le transport d'un tonnage important de matière et ce sur une grande distance,n'est pas en cohérence avec la volonté affichée des scientifiques et des élus quant à la protection de notre environnement .

Par ailleurs,sur le plan agronomique,l'utilisation de ces substrats (disgestat) qu'ils viennent d'ici ou d'ailleurs,n'est pas souhaitable sur cette zone sensible et précieuse à la fois ; et ce pour les raisons suivantes ;

-Dans sa zone superficielle,ce sol a une faible capacité de rétention hydrique,aussi, les apports minéraux solubles non absorbés rapidement par les plantes sont lessivés et entraînés vers la nappe...

-L'amélioration de la structure du sol passant par le maintien ou l'augmentation d'un humus de qualité est un élément essentiel en ce qui concerne la capacité de rétention hydrique et donc en éléments fertilisants et autres;cette amélioration est fortement influencée selon le type d'apport de fertilisant et plus particulièrement par son rapport carbone sur azote (C/N ).Un rapport C/N considéré comme optimal peut être observé dans le compost issu de fumier de bovins ;il est en moyenne entre 15 et 30 or,le rapport C/N des digestats de méthaniseur ne sont en moyenne que de 6 à 8 ; ceci pour dire que le maintien et l'amélioration de la structure des sols est garante de la qualité de l'eau et que l'épandage de ces digestats est contre productive quant à la nécessité de préservation de la qualité de l'eau ...

Veuillez recevoir ,Monsieur,l'expression de mes sincères salutations ...

